



**COMMUNE DE VEZINS**

**Conseil Municipal**  
Session ordinaire  
Séance du mercredi 23 juin 2021

Étaient présents : Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BARRÉ Véronique, BINET Blandine, BOUHATMI Nadia, CESBRON Bernard, CHOIMET Valérie, COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph, DEROUINEAU Linda, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric

Absents excusés : Mmes et M. HELBECQUE Luciane, MALINGE Anne, FARDEAU Mathieu, KOCHAN Stève et SABATINI Ange

Secrétaire de séance : M. Claude POISSONNEAU

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

**Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le **Compte rendu de la séance du 02/06/2021**, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, de demande de modifications ou observations particulières **est adopté**.

**I – FINANCES**

**- CONVENTION DE PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de participation aux charges de fonctionnement du centre médico-scolaire (CMS) doit être conclue entre la Ville de CHOLET et la commune de VEZINS.

Le Centre médico-scolaire a pour vocation l'organisation des bilans de santé, en particulier l'examen obligatoire à l'âge de 6 ans, l'identification et le suivi des enfants présentant un problème de santé, un handicap ou des difficultés d'adaptation scolaire afin de leur permettre de vivre au mieux leur scolarité.

Les communes de plus de 5000 habitants ont obligation d'organiser un CMS et de mettre les locaux nécessaires à la disposition du service de santé scolaire. Ainsi, la Ville de CHOLET héberge le CMS dans des locaux municipaux et prend en charge l'intégralité des dépenses de fonctionnement du CMS.

Le périmètre d'intervention du CMS couvre 28 communes ou communes nouvelles. C'est pour cette raison, qu'une participation financière d'un montant de 393.00 € est demandée à la commune de VEZINS.

Ce montant permet ainsi de participer aux charges de fonctionnement du CMS telles que la mise à disposition des locaux (charges liées aux fluides, entretien des locaux, ...), le fonctionnement administratif (photocopies, affranchissement...). L'ensemble des charges de fonctionnement s'élève pour l'année 2020 à 31 314 € TTC.

La participation est calculée au prorata des effectifs scolaires 2020-2021 de la commune, communiqués par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Maine-et-Loire.

La présente convention est conclue pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 sur les mêmes bases (charges de fonctionnement et effectifs scolaires)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,  
**ACCEPTE** de participer aux charges de fonctionnement du Centre Medico-scolaire  
**AUTORISE** le Maire à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement du centre Médico-scolaire conclue pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

## **II – MARCHES PUBLICS**

### **- MODIFICATION MARCHÉ N°1 – CONSTRUCTION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE ET DE HUIT LOGEMENTS – LOT N°12 – VRD**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 29 janvier 2020 et la signature du marché en date du 24 février 2020 avec l'entreprise SARL BOUCHET VEZINS concernant le lot n°12 – VRD – du marché de construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements pour un montant de 142 275.50 € HT soit 170 730.60 € TTC.

Considérant les modifications prenant en compte des prestations en plus-value pour un montant de 9 697.00 € HT,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** ces modifications

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de modification du marché du lot n°12 – VRD – Construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 142 275.50 € HT
- Marché de base TTC : 170 730.60 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 9 697.00 € HT
- Nouveau montant du marché : 151 972.50 € HT soit 182 367.00 € TTC

## **III – URBANISME**

### **- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL – RUE DE LA GAGNERIE**

Monsieur le Maire propose de conclure une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un espace vert communal situé rue de la Gagnerie avec Monsieur Olivier PRUDHOMME et Madame Marlène DELAUNAY, domiciliés 2 Rue de la Gagnerie, ainsi qu'une autre avec Monsieur et Madame HORPIN, domiciliés 6 rue des Frênes.

Le terrain en question est mis à disposition gracieusement par la municipalité sous condition qu'un entretien régulier soit effectué. Il devra être tenue dans un état de propreté irréprochable et le matériel de loisir utilisé ne devra faire l'objet d'aucun désordre.

Monsieur le Maire précise que la parcelle sera partagée entre les deux preneurs riverains et séparée par un grillage d'une hauteur de 1.20 m suivant le prolongement de la propriété de chaque preneur. Le grillage, pris en charge par la commune, sera posé sur 3 côtés laissant un espace ouvert pour un accès direct à la propriété du preneur. Un bloc de service situé sur une partie de la parcelle mise à disposition de Monsieur et Madame HORPIN sera exclu de la surface accordée, elle sera hors convention et accessible directement par la chaussée.

Le terrain comprenant des réseaux enterrés, le preneur devra permettre aux organismes concernés ou aux agents communaux d'y accéder en cas d'intervention.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an et sera reconduite par tacite reconduction à la date anniversaire de sa signature, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties.

La présente convention prendra fin en cas de vente de la propriété de l'un ou l'autre des preneurs, la municipalité n'étant pas tenue par une quelconque obligation de renouvellement vis-à-vis de nouveaux propriétaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** la mise à disposition à titre gracieux d'un espace vert communal situé rue de la Gagnerie à Monsieur Olivier PRUDHOMME et Madame Marlène DELAUNAY, domiciliés 2 Rue de la Gagnerie, ainsi qu'à Monsieur et Madame HORPIN, domiciliés 6 rue des Frênes.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer les conventions.

#### **- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX – IMPASSE DU COUVENT**

Monsieur le Maire propose de conclure une convention de mise à disposition à titre gracieux des parcelles cadastrées AB 848 et 850 situées Impasse du Couvent avec Monsieur et Madame OUVRARD domiciliés 17 rue Nationale, 49340 VEZINS.

Les parcelles en question sont mises à disposition gracieusement par la municipalité sous condition qu'un entretien régulier soit effectué. Il devra être tenue dans un état de propreté irréprochable et le matériel de loisir utilisé ne devra faire l'objet d'aucun désordre.

Le terrain comprenant des réseaux enterrés ainsi que des coffrets électriques, le preneur devra permettre aux organismes concernés ou aux agents communaux d'y accéder en cas d'intervention.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an et sera reconduite par tacite reconduction à la date anniversaire de sa signature, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties. Elle prendra fin en cas de vente de la propriété des preneurs, la municipalité n'étant pas tenue par une quelconque obligation de renouvellement vis-à-vis de nouveaux propriétaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** la mise à disposition à titre gracieux des parcelles cadastrées AB 848 et 850 situées Impasse du Couvent à Monsieur et Madame OUVRARD domiciliés 17 rue Nationale, 49340 VEZINS.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention.

#### **IV –QUESTIONS DIVERSES**

##### **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 2B Rue Nationale (AB 872 et 882)
- Place du Général de Gaulle (AB 251,252,750,756,888,890,749,752,900,901,753,887,889 et 899)
- 4 Rue Pierre Perrier (AH 40)
- 2 Rue du Parc (AB 1038, 1040, 338, 871, 873 et 876)

##### **Nouvelle Gendarmerie**

Claude POISSONNEAU fait un point sur l'avancée des travaux.

### **Aménagement de la Coulée des Doves**

Claude POISSONNEAU fait un point sur l'avancée des travaux et présente l'emplacement définitif des sanitaires, validé par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal valide également l'acquisition d'un banc pour l'aire de jeux situé à proximité de la MCL.

### **AdC – Aide financière aux communes – Projets de renouvellement urbain**

Monsieur le Maire présente aux élus présents l'enquête réalisée par l'AdC à destination de ses communes membres concernant des éventuels projets de renouvellement urbain pouvant rentrer dans le programme d'aides financières en faveur du logement.

Une réponse va être apportée indiquant que d'ici 2024, la commune n'a aucun projet pouvant correspondre à ce dispositif.

### **Lotissement le Château**

Monsieur le Maire présente la vidéo de promotion du lotissement Le Château couplée à la Coulée des Doves qui sera mise en ligne prochainement.

### **SIEMML – Programme rénovation 2022**

Jean René BARILLERE informe les élus de la réception d'un courrier du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEMML) concernant l'élaboration de la composition du programme de rénovation de l'éclairage public pour 2022. La commission Voirie/Urbanisme va étudier le dossier.

### **Projet FTTH – Etat du déploiement**

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif de l'avancement du déploiement de la fibre FTTH. A la date du 3 mai 2021, 77.75 % des logements de la commune sont raccordables.

### **Prefecture 49 – Bilan mensuel de l'accidentalité**

Monsieur le Maire informe les élus de la réception du bilan mensuel de l'accidentalité sur le Département de Maine-et-Loire pour le mois de mai 2021. En mai 2021 par rapport à mai 2020, l'accidentalité est en baisse et la mortalité en hausse. Monsieur le Maire précise que les indicateurs de l'accidentalité routière présentent des évolutions très atypiques liées aux mesures prises face à la Covid-19 depuis mars 2020.

### **Entretien voie desserte agricole – RD 960**

Monsieur le Maire informe les élus que la voie de desserte agricole parallèle à la RD 960 va être fauchée et que les problèmes d'entretien de la route ont été remontés à l'Agglomération du Choletais.

### **Mail administré – Voirie et sécurité routière**

Jean René BARILLERE informe les élus présents qu'il va prendre contact avec monsieur BERGER ayant sollicité la commune au sujet de l'écoulement des eaux de pluies ainsi que sur des problèmes de sécurité routière au niveau de la rue de l'Epilleterie et la route de Maulévrier.

### **Rappel courriers M. COTTENCEAU**

Monsieur le Maire rappelle les multiples courriers reçus de la part de Monsieur Gilles COTTENCEAU, dont les conseillers municipaux ont toujours eu connaissance. De nombreux rendez-vous ont également eu lieu entre M. COTTENCEAU, le SMIBE, les élus et les agents communaux.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de restauration de l'Evre, monsieur COTTENCEAU a signé une convention avec le SMIBE autorisant ces travaux.

Monsieur le Maire rappelle également que dans le cadre du projet d'éco-pâturage et de l'aménagement du bassin de rétention de la Ferchauderie, un échange de terrains était en discussion avancée avec monsieur COTTENCEAU. N'ayant pas trouvé de terrain d'entente, la commune avait décidé de rompre les négociations.

### **AdC – Horaires cours d'éveil musical**

Monsieur le Maire informe que les cours d'éveil musical du conservatoire auront lieu le lundi de 18 h 30 à 19h 15 pour l'année scolaire 2021/2022.

### **IEN – Stage de réussite**

Monsieur le Maire informe les élus qu'un stage de réussite sera organisé à l'école de l'Evre cet été.

### **CME – Présentation aux écoles**

Monsieur le Maire informe qu'il ira présenter dans les écoles le rôle du conseil municipal des enfants en présence d'Augustine OUVRARD et des membres de la commission Education le 21 septembre prochain.

### **Scout – Demande d'hébergement**

Monsieur le Maire informe les élus de la réception d'une demande d'un groupe de scout recherchant un endroit pour être héberger cet été. Les élus proposent de leur mettre à disposition le foyer du stade.

### **ADMR – Demande de réservation de salle**

Monsieur le Maire informe les élus de la demande de l'ADMR de connaître le tarif d'une salle pour organiser leur assemblée générale. Chaque association présente sur la commune disposant d'une gratuité pour organiser son assemblée générale, il en sera de même pour l'ADMR.

### **Marché communal – Panneau**

Liliane TIJOU et Jean René BARILLERE présente aux élus la proposition de panneau qu'ils ont réalisé pour le panneau du marché communal. Le visuel étant validé par les conseillers municipaux présents, un devis va être demandé pour la fourniture du panneau.

### **Point sur l'organisation du second tour des élections départementales et régionales**

Monsieur le Maire fait un point sur l'organisation du second tour des élections départementales et régionales qui aura lieu dimanche 27 juin prochain.

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 20h30

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 28 juillet 2021 à 18h30.*

**Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN**



